

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 28 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, M.M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M.M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme TOMI	à	M. COMBARET
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. CORTEY	à	M. LE MAIRE

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme MORACCHINI, Adjointes au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Octobre 2010

Délibération N°2010 / 252

Festivités de fin d'année 2010 : patinoire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la programmation des festivités de fin d'année, il est prévu l'installation d'une patinoire synthétique temporaire de 300 m² au cœur d'un marché de Noël composé de 40 chalets sur la Place de Gaulle.

Cette patinoire a pour fonction de :

- développer et diversifier l'offre d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs
- proposer une animation durant les fêtes de Noël à tous les habitants d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et des communes du grand Ajaccio.

Considérant les termes de la délibération 2008/69 du Conseil Communautaire se prononçant favorablement sur le principe d'accorder un fonds de concours à la commune d'Ajaccio pour la mise en œuvre d'un tel équipement, la Ville d'Ajaccio a sollicité la CAPA pour l'octroi de ce fonds de concours au titre de l'année 2010 en appuyant sa demande sur un projet de financement prévisionnel garantissant que :

- L'objet de ce fonds de concours est le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement (dépenses d'entretien mais non pas les dépenses relatives au traitement des animateurs),
- Le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée hors subventions par la Ville
- le fonds de concours donnera lieu à la prise de délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal.

Or, le Conseil Communautaire, en sa séance du 7 octobre 2010, et par délibération 2010/131, accorde un fonds de concours de 25000 euros à la commune d'Ajaccio en application de l'article L 5216-5 VI du CGCT.

Dés lors, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter ce fonds de concours au titre de l'année 2010 pour l'installation de cette patinoire temporaire.

Concernant le fonctionnement de la Patinoire, comme les années précédentes, sa gestion sera assurée par la Ville d'Ajaccio, Service Jeunesse.

Les dates d'ouverture seront identiques à celles du Marché de Noël :

- du mercredi 8 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011.

Les horaires d'ouverture de la **patinoire** seront :

- les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 20h,
- les vendredis de 9h à 22h
- les samedis et dimanche de 10h à 20h,

Durant les vacances scolaires :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h à 20h.
- les vendredis de 10h à 18h
- les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier de 14h à 20h

La maîtrise d'ouvrage est dévolue à la Ville d'Ajaccio qui sera chargée de :

- la location de la patinoire,
- la mise en place sur la place De Gaulle,
- la mise en place des chalets attenants à la patinoire,
- la recherche de partenaires publicitaires et la commercialisation de l'espace sous forme de panneaux publicitaires,
- la mise en place et la gestion d'une régie de recettes et de dépenses,
- assurer le suivi technique et la maintenance de la patinoire en relation avec l'entreprise,
- la mise en place d'animations sur et autour de la patinoire,
- élaborer les plannings des personnels affectés à son fonctionnement

Des gratuités seront mises en place : **200** tickets seront directement remis au Service de l'Action Sociale de la Ville qui sera chargée de les distribuer aux associations de quartier et aux familles les plus démunies.

Le prix de l'entrée est fixé à **3 €**, comprenant l'accès à la patinoire pour une durée de 45 minutes et 1 prêt de patins pour une personne.

Des cartes d'abonnement de 6 séances seront mises en place à un tarif de **15 €**.

Une billetterie sera installée sur la place De Gaulle pendant toute la durée de l'opération.

Le coût prévisionnel de cette opération (non compris Marché de Noël) s'élève à 80 000 € T.T.C.

Le financement est prévu de la manière suivante :

- Recette billetterie : 12 000 €
- Fonds de concours CAPA : 25 000 €

Montant à la charge de la Ville : 43 000 €, étant précisé que la Ville sollicitera l'ensemble des co-financiers publics et privés potentiels afin de réduire sa participation.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **d'accepter** le fonds de concours de 25 000 € de la CAPA pour l'installation et le fonctionnement d'une patinoire temporaire
- **d'autoriser le Maire à :**
 - signer les marchés
 - signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
 - solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
 - mettre en place une régie temporaire de recettes et une régie temporaire de dépenses,

- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
 - fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 3 €, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 €.
- **De dire** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur François PIERI, adjoint délégué, Et après en avoir délibéré,

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
 VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
 VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 octobre 2010,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **d'accepter** le fonds de concours de 25 000 € de la CAPA pour l'installation et le fonctionnement d'une patinoire temporaire.
- **d'autoriser le Maire à :**
- signer les marchés
 - signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
 - solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
 - mettre en place une régie temporaire de recettes et une régie temporaire de dépenses,
 - solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
 - fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 3 €, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 €.

DIT

que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....

Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI